

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
Groupe de travail des transports par voie navigable
Genève

SERVICES DE TRAFIC FLUVIAL
SUR LES VOIES NAVIGABLES

Résolution n° 58

Rectificatif



NATIONS UNIES
GENÈVE ET NEW YORK, 2005

Page 4, paragraphe 1.1, première ligne:

Remplacer «incompatibles» par «compatibles».
